

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 15 OCTOBRE 2018
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN

18-97

OBJET : Motion relative à l'interopérabilité de la ligne 15 Est et 15 Sud

Membres en exercice	90
Présents titulaires	68
Représentés	13
Absents	9

Votants	81
Abstention	0
Suffrages exprimés	81
Pour	81
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON-ZONON, Jean-Philippe BEGAT, Éric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Luc CADEDDU, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Pierre CARTIGNY, Sabine CHABOT, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, François COCQ, Isabelle DALLEAU, Alain DEGRASSAT, Pierre-Michel DELECROIX, Carole DRAI, Sylvain DROUVILLE, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoit GAILHAC, René GAILLARD, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Pierre GUILLARD, Delphine HERBERT, Michel HERBILLON, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Laurent LAFON, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Sergine LEFIEF, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Jacques JP MARTIN, Pascale MARTINEAU, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Gilles PANNETIER, Mary France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Alain PAVIE, Vincent PINEL, Régis PIO, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Germain ROESCH, Christel ROYER, Christine RYNINE, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Virginie TOLLARD, Annie TRICOCHÉ, Jacqueline VISCARDI, Jean-François VOGUET, Valérie ZELIOLI

Représentés :

Thierry BARNOYER, Jacques Alain BENISTI, Jean-Marc BRETON, Adrien CAILLEREZ, Chantal CANALES, Nicole CERCLEY, Florence CROCHETON, Olivier DOSNE, Michel DUVAUDIER, Gérard LAMBERT, Marie-Hélène MAGNE, Marc MEDINA, Sylvie TRICOT-DEVERT

Absents :

Patrick BEAUDOUIN, Christian CAMBON, Nicolas CLODONG, Thierry COUSIN, Monique FACCHINI, Sengul KARACA, Nassim LACHELACHE, Dominique LE BIDEAU, Pascale TRIMBACH

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2018

OBJET : Motion relative à l'interopérabilité de la ligne 15 Est et 15 Sud

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le projet du Grand Paris Express, et notamment la ligne 15, est un facteur d'attractivité majeur pour l'Est parisien et l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants,

CONSIDERANT que l'interopérabilité des lignes 15 sud et 15 est à Champigny-sur-Marne est indispensable pour un fonctionnement optimal du réseau du Grand Paris Express au bénéfice de ses usagers,

CONSIDERANT que des travaux permettant de réaliser cette interopérabilité sont en cours depuis 2015 et génèrent de fortes nuisances, notamment pour les riverains,

CONSIDERANT que la Société du Grand Paris envisage d'arrêter ce chantier,

CONSIDERANT les coûts financiers et humains engagés depuis 2015 pour ce projet,

DELIBERE

SOULIGNE l'importance de la réalisation de l'interopérabilité de la ligne 15 Est et 15 Sud du Grand Paris Express,

DEMANDE à l'Etat et à la Société du Grand Paris de poursuivre le chantier de l'entonnement du futur métro automatique avenue Roger Salengro, à Champigny-sur-Marne, permettant l'interopérabilité de la ligne 15 sud et la ligne 15 est du Grand Paris Express.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20181018-D18-97-DE
Date de télétransmission : 19/10/2018
Date de réception préfecture : 19/10/2018